

# L'Argentine et la Russie restreignent les achats en ligne à l'étranger

LE MONDE | 25.01.2014 à 11h31 |

Par **Audrey Fournier** ([/journaliste/audrey-fournier/](#))



Les Argentins dépensent 20 % de leur revenu sur Internet. | Reuters/RICK WILKING

Le temps semble loin où le gratin de l'économie argentine célébrait le « e-commerce Day » à Buenos Aires, lors d'un événement organisé, en septembre 2013, par les agences responsables du développement de ce type d'échanges. Aujourd'hui, la fréquentation des boutiques en ligne est mise à l'index par le gouvernement argentin. En l'occurrence, ce sont les achats à l'étranger par Internet qui font l'objet d'un sévère encadrement depuis mercredi 22 janvier.

Le Monde.fr a le plaisir de vous offrir la lecture de cet article habituellement réservé aux abonnés du Monde.fr. Profitez de tous les articles réservés du Monde.fr en vous [abonnant à partir de 1€ / mois](http://www.lemonde.fr/abo/?clef=BLOCABOARTMOT14) (<http://www.lemonde.fr/abo/?clef=BLOCABOARTMOT14>). | [Découvrez l'édition abonnés](#) ([/abonne/](#))

La même situation prévaut aussi en Russie . Dans les deux cas, il s'agit d'essayer de retenir pièces et billets nationaux à l'intérieur des frontières, à l'heure où l'inflation – forte, voire très forte – incite à acheter sur des sites de vente situés à l'étranger, sur lesquels les prix sont plus avantageux et plus stables.

Les Argentins doivent désormais remplir un formulaire sur le site de

l'administration fiscale « *qui aura caractère de déclaration sous serment* », précise-t-elle. Ils doivent, en outre, s'acquitter d'une taxe de 50 % sur les produits achetés à l'étranger et dont le prix est égal ou supérieur à 25 euros, et payer une autre taxe – de 35 % – sur le montant des achats réalisés à l'étranger par l'intermédiaire d'une carte de paiement émise par les banques argentines.

Le coup est rude pour les Argentins, qui dépensent 20 % de leur revenu sur Internet (en Amérique latine, seuls les Brésiliens font mieux), selon les données du cabinet britannique Sunny Sky.

## **INQUIÉTUDE SUR L'INFLATION**

En Russie, les sociétés de livraison express FedEx et DHL ont annoncé, jeudi 23 janvier, qu'elles suspendraient sous peu leurs livraisons à destination des particuliers sur le territoire russe.

De nouvelles règles sont en effet entrées en application au début de 2014. Elles allongent un peu plus la liste des documents exigés pour acheminer des colis dans le pays et abaissent le seuil de la valeur à partir duquel les biens expédiés sont soumis à des droits de douane.

Le commerce en ligne est, en Russie comme en Argentine, porté par l'inquiétude sur l'inflation. Celle-ci pourrait, si elle suit le rythme actuel, atteindre 30 % en Argentine. En Russie, elle était, en 2013, de 6,5 %. Mais ces achats à distance permettent aussi de compenser l'étendue du territoire, le manque de biens disponibles dans les régions reculées et, surtout, le faible choix offert par la production locale.

En Russie, la fréquentation des boutiques en ligne a augmenté de 35 % en 2012, d'après les chiffres du cabinet de conseil russe InSales. Selon la chambre de commerce électronique argentine, la part des achats sur des sites étrangers devrait passer de 7,5 % en 2012 à 13,5 % en 2014.

## **« MULES »**

Depuis 2007, ce type d'échanges a crû de 539 % dans le pays. Son essor a été largement facilité par la politique de gratuité des frais de port pratiquée par de nombreux sites, et qui permet de compenser, ne serait-ce qu'en partie, le niveau des taxes.

L'autre façon de compenser le manque à gagner est de contourner la douane. Il se dit, en Russie, que les hôtes de l'air sont régulièrement utilisés comme « *mules* »...

Pour l'économiste spécialiste du commerce international Thomas Orliac, ces « barrières non tarifaires » (formalités, contrôles sanitaires...) sont en hausse à travers le monde et constituent un obstacle fort au commerce international. «

*Elles ont un coût bien supérieur aux droits de douane, qui, eux, sont connus à l'avance et plus faibles au final que tous ces coûts induits », relève M. Orliac.*

Les acteurs du secteur seront certainement touchés par ces restrictions, mais dans le cas d'Amazon, par exemple, « *sa taille lui permettra peut-être de répartir l'effort* », pronostique M. Orliac. « *En revanche, prévient-il, une mesure comme la taxe Amazon récemment votée en France, pur exemple d'une barrière imposée derrière les frontières, aura une véritable incidence.* »